



Compte rendu de la réunion de coordination inter-champs 21 février 2011

Présents fédérations : FHP: Eric Noel, Jacqueline Bealle, Thierry Béchu.
UGECAM: Catherine Airiau, Pierre Jean Benezet.
FNEHAD : Oliver Paul, Yannick Garcia.
FFCLCC : Sandrine Boucher.
FEHAP : Céline Moreau.
FHF : Gaëlle Le Bayon, Jean Claude Moisdon.

Présent DGOS : Caroline Germain, Sandrine Billet.

Présents ATIH : Housseyni Holla, Juliette Berthe, Frederic Quichon, Gregory Morin, Manuela De Oliveira, Océane Cornic

En pièce jointe le diaporama présenté l'ATIH.

Introduction de Mr Holla

L'objectif des réunions de coordination inter-champs est d'évoquer des sujets techniques proposés par l'ATIH ou par les fédérations hospitalières communes aux 3 champs dans le but d'apporter des corrections aux insuffisances de la méthodologie ENC qui peuvent se faire ressentir.

Mr Holla souhaite que chaque fédération se positionne sur ces sujets techniques et rappelle que cela n'entraîne pas de prise de décision. Les propositions ou réflexions du comité technique seront présentées au comité de pilotage présidé par la DGOS qui arbitrera.

Réflexion ATIH sur les évolutions de la méthodologie : traitement des coûts de personnel médical.

Aujourd'hui compte tenu de la diversité des recueils du personnel médical il n'est pas possible de comparer les coûts entre secteurs par section d'analyse (cf diaporama). L'ATIH propose donc que les honoraires des médecins dans le secteur ex-OQN comme ceux des PH (pour leur activité libérale) ou les rémunérations à l'acte dans le secteur ex-DG soient suivis à la fois au séjour et à la SA.

Elle interroge donc les fédérations sur la possibilité de mettre en œuvre ce recueil.

FHP

La FHP s'interroge sur la faisabilité de ventiler les salaires des médecins (Consultations, bloc techniques, etc.) et présente une complexité dans la mise en œuvre de cette ventilation entre SA et SAMT pour le secteur OQN. La FHP est d'accord sur le fond.

FEHAP

La FEHAP est d'accord pour mener une expérimentation

FHF



La FHF indique que ce serait une belle amélioration dans la méthodologie. La FHF précise qu'elle peut trouver des candidats.

FNEHAD

La FNEHAD n'a pas de remarques particulières.

UGECAM

L'UGECAM n'est pas concerné mais est favorable à l'intégration des honoraires des libéraux.

FFCLCC

La FFCLCC précise que l'objectif est bon et qu'elle y est favorable.

Conclusion

Les fédérations sont favorables à une proposition d'expérimentation mais demeurent conscientes des difficultés de mise en œuvre. Cette proposition sera soumise au comité de pilotage. H. Holla engage les fédérations à trouver des candidats pour expérimenter cette évolution.

Réflexion ATIH sur les évolutions de la méthodologie : traitement du coût du capital proposé par la FHP

L'ATIH présente ses réflexions sur ces thèmes avec deux méthodes possibles de calcul. La méthode complexe partant des montants investis dans l'exploitation et financés par fonds propres (optique adoptée dans la démarche expérimentale du guide ENC 2007). Cette méthode est celle qui s'inscrit le mieux dans la philosophie de l'ENC dans la mesure où elle est liée à l'activité contrairement à celle qui repose sur les capitaux propres. Le choix du taux est également présenté (préférence pour aller vers un taux stable et simple comme le taux OAT 10 ans).

FHP

La FHP continue de réfléchir sur le sujet. Elle précise que la solution basée sur les investissements n'est pas insurmontable. L'objectif est de transmettre à l'ATIH une fiche sur le sujet.

FEHAP

La FEHAP précise que si on prenait les capitaux propres, le surinvestissement serait pris en compte.

La FEHAP insiste sur la difficulté technique et sur le fait d'avoir un résultat peu sûr et difficile à vérifier. Cela représenterait beaucoup de travail, pour un résultat moindre au final, ce ne serait donc pas raisonnable.



FHF

La FHF ne voit pas de raison de revenir sur le sujet déjà arbitré en 2005. Elle précise qu'il est difficile d'identifier la part financée par fonds propres.

FNEHAD

La FNEHAD pose aussi la question des fonds propres : facteur de consommation de trésorerie ?

UGECAM

Plutôt défavorable. Complexe.

FFCLCC

Plutôt défavorable

ATIH

H. Holla demande aux fédérations de se positionner sur le sujet et envisager de se donner les moyens d'évaluer les difficultés.

FHP

La FHP pense qu'il faut de se pencher sur le sujet et souhaiterait donc mettre en place un groupe de travail pour expérimentation.

Conclusion

Compte tenu des divergences de positions, H. Holla propose de soumettre une étude sur ce thème au comité de pilotage.

Réflexion ATIH sur les évolutions de la méthodologie : traitement de l'impôt sur les bénéficiaires proposé par la FHP

L'ATIH présente ses réflexions sur ce thème (cf. diaporama).

H. Holla

H. Holla précise qu'il s'agit d'une charge pour l'établissement et qu'il faut s'interroger sur le périmètre de l'étude de coûts.

FHP

Pour la FHP cette charge doit être prise en compte dans l'ENC car elle découle de la raison sociale des établissements.

FEHAP



La FEHAP précise qu'il faudrait une méthode permettant d'attacher les coûts d'activité propres.

La FEHAP s'interroge sur l'ensemble des impôts du commerce (CET, carbone...) et souligne donc que c'est un sujet d'une grande complexité.

FHF

La FHF ne voit pas de raison de revenir sur le sujet. S'oppose à toute réflexion sur ce thème.

FNEHAD

La FNEHAD souligne la complexité de ce point et n'a pas de position arrêtée pour le moment.

UGECAM

Sous réserve de pouvoir cibler les produits directement liés à l'activité, cette charge n'est pas contestée.

FFCLCC

Il faudrait ventiler la part de cet impôt dédiée à l'activité T2A uniquement en retirant notamment la part de résultat relative aux titres 2 et 3 de recettes. Cela présente un problème méthodologique, avis réservé.

Conclusion

H. Holla précise que malgré les difficultés méthodologiques, c'est un sujet qui mérite réflexion. Il propose donc d'étudier la faisabilité de cette proposition pour que le Comité de pilotage puisse ensuite statuer sur sa mise en place.

Réflexion ATIH sur les évolutions de la méthodologie : traitement de la participation proposée par la FHP, la FHP-MCO et la CSSR-FHP

L'ATIH présente des réflexions sur ce thème.

FHP

Pour la FHP, la FHP-MCO et la CSSR-FHP la participation fait partie de la rémunération des salariés. Elle est obligatoire donc elle doit être intégrée dans les coûts de personnel.

FEHAP

A étudier. Elle précise qu'il faudrait trouver un compromis sur l'ensemble des charges de personnel.

FHF



La FHF ne voit pas de raison de revenir sur le sujet.

FNEHAD

La FNEHAD est favorable.

UGECAM

L'UGECAM est favorable.

FFCLCC

La FFCLCC a les mêmes réserves que sur l'IS.

Réflexion ATIH sur les évolutions de la méthodologie : traitement des coûts de la structure dans la radiothérapie proposé par la FNCLCC. Extension aux autres champs (balnéothérapie)

L'ATIH présente ses réflexions sur ce thème.

ATIH

H. Holla précise qu'il s'agit d'établir une liste d'activités éligibles dans l'ensemble des champs.

L'ATIH précise que la prise en compte de ces charges en phase III peut présenter des problèmes méthodologiques.

FHP

Pour la FHP, la balnéothérapie semble évidente. La FHP souhaite également ne pas se limiter à ces seules activités. D'autres pourraient potentiellement bénéficier de l'évolution du guide méthodologique.

FEHAP

La FEHAP est favorable à une exploration du sujet. Elle souligne l'importance d'étudier l'impact de l'effet domino sur les autres SAMT si la radiothérapie bénéficie d'un traitement particulier en phase III

FFCLCC

La FFCLCC réitère sa préférence pour un traitement en phase III, mais si d'autres solutions s'avéraient plus pertinentes à régler le problème, elle ne s'y montrerait pas hostile

FHF

La FHF est favorable mais souhaite bien cadrer le sujet sur la balnéothérapie.



UGECAM

L'UGECAM est favorable.

FNEHAD

La FNEHAD est favorable.

Conclusion

Mr Holla propose de faire une expérimentation sur la balnéothérapie et la radiothérapie car toutes les fédérations sont d'accord. En ce qui concerne le reste des activités, il est préférable de se laisser le temps de mise en œuvre des quelques activités faisant aujourd'hui consensus.

Tous les sujets abordés lors de cette réunion de coordination nécessitent d'être soumis en comité de pilotage.